

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2025

Présents : M. J. SAURA, Maire, M. P. SIMLER, Mme M. HELY, M. G. BELTRAN, Mme S. CHOPINET, M. R. BARRE, Adjoint, Mme A-M MICHEL, M. E. LAVASTRE, M. E. MOUTARDE, Mme C. BIGOT, Mme S. BENOIT, Mme C. MONTAGNE, Mme M-C. ROUVIERE, M. T. REBOUL, Mme C. LANTHELME, Mme J. JOURDAIN, M. C. MICHEL, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. J. MARTINOT qui donne pouvoir à M. R. BARRE

Mme C. CAPELIER qui donne pouvoir à M. T. REBOUL

17 PRESENTS + 2 PROCURATIONS = 19 votes

Après avoir vérifié le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

A titre exceptionnel, la séance du conseil municipal s'est tenue dans la salle de la Galle.

Document

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont reçu leur convocation accompagnée de la note explicative. Tous le confirment. Ils confirment également avoir reçu par voie dématérialisée les projets de délibération

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte de gestion ville 2024,*
- *Vote du compte administratif ville 2024,*
- *Présentation de l'état annuel récapitulatif des indemnités versées aux élus,*
- *Affectation du résultat,*
- *Fixation des taux d'imposition 2025,*
- *Vote du budget primitif 2025,*
- *Ticket de repas au restaurant scolaire : révision du prix,*
- *Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police,*
- *Mise à jour du RIFSEEP.*

Secrétaire de séance : Gabriel BELTRAN

Auxiliaire de séance : Mauricette GAUTIER, DGS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le procès-verbal de la séance du 28 février 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

DECISIONS MUNICIPALES

Arrivée de Mme Sandrine BENOIT à 18h05

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

- Décision n°2025 – 37 D.P.U.07/2025, renonciation au droit de préemption,
- Décision n°2025 – 38 D.P.U.08/2025, renonciation au droit de préemption,
- Décision n°2025 – 39 D.P.U.09/2025, renonciation au droit de préemption.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION VILLE 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

16 présents et 2 procurations = 18 VOTES

Le compte de gestion 2024 du Trésorier correspondant à la ville est soumis au vote du conseil municipal.

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	18

Adopté à l'unanimité

2/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2024

Il s'agit de demander à l'assemblée communale l'approbation du compte administratif de la ville pour l'année 2024.

Monsieur le Maire ainsi que Mme LANTHELME, maire jusqu'au 6 décembre 2024, quitte la salle et M. P. SIMLER prend la présidence.

M. le président de séance demande s'il y a des questions. Aucune interrogation ni question de la part des membres de l'assemblée.

Arrivée de Mme Chopinet durant la présentation à 18h21. Elle prend part au vote

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	17

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire et Mme Lanthelme réintègrent la salle.

3/ PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL RECAPITULATIF DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT pris en application de l'article 92 de la loi Engagement et Proximité applicable aux communes :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Cet état ne donne lieu ni à débat, ni à délibération. L'état annuel des indemnités versées aux élus pour l'année 2024 est communiqué à l'assemblée municipale.

4/ AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Monsieur le Maire

- BUDGET VILLE

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 concernant le budget principal c'est-à-dire le budget ville est excédentaire et s'élève à 2 602 188,35 € pour la section de fonctionnement. Il est proposé à l'assemblée municipale d'affecter ce résultat comme suit :

- à la section de fonctionnement (recettes) en excédent reporté au compte 002 : 1 769 371,20 €
- à la section d'investissement (recettes) en excédent capitalisé au compte 1068 : 832 817,15 €

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité

5/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions des articles 1639 A et 1636B sexies à 1636 B decies du code général des impôts, ainsi que conformément à l'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales, il convient de fixer les taux des taxes foncières.

Il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale pour l'année 2025. Le conseil municipal pourrait se prononcer sur :

Taxe d'habitation	10,05%
Taxe sur le Foncier Bâti	33,12%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	56,60%

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité

6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

- ville

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement pour les montants suivants :

Section de fonctionnement : 3 433 005 €

Section d'investissement : 3 554 856 €

M. Simler explique que le montant de 3 433 005 reprend le montant de l'affectation de résultat. Il en va de même de la section d'investissement qui tient compte de la couverture du déficit et de l'affectation de résultat qui permet d'équilibrer la section.

Monsieur le Maire fait un focus sur les charges de personnel. Puis il présente le tableau des subventions aux associations.

Il poursuit par la présentation des investissements.

Il rappelle que tous les points présentés ont été abordés longuement lors des commissions finances.

L'endettement de la commune n'appelle aucune observation.

Mme LANTHELME demande la parole pour une intervention. Et monsieur le maire demande à ce que cette note soit transmise au secrétaire pour être intégrée en totalité dans le PV.

Intervention de Mme LANTHELME, transmise par ses soins :

Mir le Maire, mesdames et messieurs les conseillers,

Permettez moi d'intervenir au nom de notre groupe pour clarifier notre position.

Au budget de fonctionnement nous ne pouvons que nous féliciter de la continuité des projets de l'école, des achats pour la bibliothèque et des subventions aux associations

Mais des questions se posent :

Mir le maire nous avons travaillé ensemble pendant 12 ans et les subventions aux associations étaient attribuées pour des projet culturels, humanitaires, sportifs des projets d'animation pour la vie du village

Nous avons été étonnés de l'attribution d'une subvention à l'association contre le bruit dont le président est Pierre Simler votre premier adjoint, une subvention de 1000 euros

Des nouveaux critères d'attributions on était certainement redéfinis je les avais demandés lors de la deuxième commission finances mais nous n'avons pas eu de réponse

Une subvention de 800 euros pour les chasseurs, en espérant qu'ils continuent le travail que nous avons commencé : être au plus près de la population

Une subvention de 3500 euros au personnel communal qui ne fera pas le marché de Noël , vous nous avez dit Mr le maire que c'était pour la bonne cohésion du personnel entre eux, mais le marché aura lieu il faudra bien le subventionner en plus

Autre questionnement l'adduction d'eau : Mr le maire vous allez mettre de l'argent public pour payer l'adduction d'eau des particuliers, Vous avez argumenté en commission finances en disant que tout le monde a droit à l'eau de la ville,

A titre d'exemple concret, je pense à la Combe des Cabres,

En début de mandature nous avons réuni le RAO, et les propriétaires concernés pour trouver une solution,

le problème était de garantir la potabilité de l'eau il fallait que dix foyers participent , si la commune règle la note la commune engage sa responsabilité en cas d'accident

1

Sur le territoire de la commune beaucoup de quartiers sont concernés, pour le moment vous avez budgétisé 50000 euros mais la somme est bien en dessous de l'estimation des travaux

Comment allez vous faire valoir de mettre de l'argent public dans les adductions d'eau aux particuliers ?

Parlons investissement

Dans l'opération document urbanisme vous voulez mettre la mise en compatibilité du plu, je suppose vous voulez parler de l'agrandissement de l'usine Palstcorps,

l'entreprise Plast corps nous avait transmis un dossier complet au sujet de son agrandissement nous avons travaillé à ce sujet avec le cabinet BEAUR, le cabinet d'urbanisme de la commune

La réponse du cabinet : il ne s'agissait plus de faire une modification mais une révision, et cette réponse nous a été donné fin septembre 2024

Encore un questionnement : un nouveau terrain de boules pour les boulistes mis au budget 12000 euros alors que l'année dernière des terrains neufs ont été réalisés

Mais Des points positifs ; la rénovation complète des cours de tennis : 80000 euros,

la prévision de l'achat du terrain de Mme Ducord elle nous l'avait proposé mais la cave st Michel l'exploitait encore

L'achat d'un véhicule 4/4 pour le comité des feux de forêts

nous approuvons bien sûr le changement du mobilier pour la bibliothèque, la remise en état de l'intérieur de l'église des Farjons,

Pour le Castellans vous avez dit que jusqu'à présent rien n'avait été fait, j'ai rencontré il y a une dizaine de jours le directeur du CAUE , il a enfin eu une réponse de la DRACH à ce sujet, il doit vous contacter si ce n'est pas déjà fait

Pour le restaurant scolaire 33000 euros inscrit au budget quand est-il ? une couche de peinture ? du cache misère

On ne prend pas au sérieux la nécessité non seulement de la rénovation du restaurant scolaire mais surtout la réhabilitation de l'espace technique, les

2

différents contrôles du laboratoire d'analyses départemental ont mis en évidence la vétusté de la partie technique des locaux malgré un entretien régulier du bâtiment, trop petit, pas de vestiaires on ne peut rien stocker et danger pour l'alimentation

On ne prend pas non plus au sérieux le groupe scolaire, sous prétexte que nous perdons une classe prochainement : 0 euros inscrit au budget

Dans l'étude du pôle éducatif rentrait en considération la mise en sécurité du valadas qui a encore inondé l'école en septembre 2022

Et même si nous perdons une classe des aménagements doivent être fait car une classe est trop petite, donc nous gardons un bungalow qui nous coûte plus de 10000 euros par an, mais le plus à déplorer ce sont les sanitaires, l'école accueille 90 enfants, les sanitaires étaient prévus pour accueillir 50 enfants donc les wc sont bouchés continuellement malgré les travaux que nous avons fait il y a plus d'un an

il faut absolument une mise aux normes des bâtiments et des sanitaires Aucune prévision, aucun avenir pour notre école, 0 EUROS !! elle date de 1985 quelques travaux ont été effectués, mais notre école vieillit et pourtant c'est l'avenir de notre village plus d'école plus de jeunes, des d'impôts à venir si nous continuons à fermer les yeux !!

Zéro euros pour le pôle éducatif mais plus de 500000 EUROS pour l'embellissement du village chercher l'erreur puisqu'il vient d'être fait avec le centre bourg

M. le maire Quelle politique vous proposez vous ?

fini l'investissement en faveur de la biodiversité et de de l'environnement : vous avez supprimé le partenariat de la mise en place de nos ruches trop cher pour la commune ; ~~mise entre parenthèse de la liaison douce~~ et vous revenez sur la place semi piétonne avec des autorisations de stationnement d'où la mise en danger de la sécurité et surtout du bien être de circuler tranquille, un retour en arrière avec un essai de six mois comme il y a dix ans quand on a refait la place

et Mise en berne de notre école, la vie du village

Si nous avions été une commune de plus de 3500 habitants vous auriez dû travailler un budget vert c'est la nouvelle loi finance, c'est ainsi que nous avons pu avoir des subventions

3

Mme LANTHELME indique à l'issue de sa lecture que son groupe votera contre.

Réponse de Monsieur le Maire :

- vision différente sur l'école : le bâtiment de l'école a 40 ans et cela n'est rien pour la cantine j'ai bien lu le rapport rien est dit sur la vétusté.
- Les subventions aux associations : certaines ont été attribuées pour ne pas qu'il soit dit que « des comptes sont réglés »
- L'adduction d'eau à la Combe des Cabres : vous n'êtes pas cohérente car vous avez participé à la création et à l'entretien des DIG. L'adduction d'eau est problématique pour de nombreux foyers d'Uchaux
- Concernant la révision du PLU pour PLASTICORP : le travail a été effectué par vous avec le cabinet BEAUR ; celui-ci nous a proposé une mise en compatibilité du PLU ;
- Le corps de garde du Castellans ; nous avons pris la question par un autre bord. Nous avons contacté un architecte et nous avons contacté directement la DRAC ;
- Le terrain de boules : polémique stérile car ce qui est de l'argent jeté par la fenêtre
- La place : nous l'avons terminée

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	3	16

Adopté à la majorité

Ont voté contre : Mme C. LANTHELME, Mme J. JOURDAIN et M. C. MICHEL.

7/ TICKET DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE : REVISION DU PRIX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2017-84 du 18 décembre 2017, le conseil municipal a fixé le prix du ticket pour le repas servi au restaurant scolaire à 3.20€ pour les enfants et le personnel communal.

Afin de tenir compte de l'évolution des prix en 8 ans pour les denrées, le coût de l'énergie et les charges de personnel, il est envisagé d'augmenter le prix du ticket de repas.
De plus l'analyse du coût montre que le prix de revient d'un repas s'élève à 10,35 €. Ainsi une hausse de 0,30€ pourrait être appliquée.

Enfin, l'année scolaire 2024-2025 étant en cours, cette augmentation serait effective pour la rentrée scolaire 2025-2026, soit au 1^{er} septembre 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter le prix du ticket de repas et de le porter à 3,50€ pour les enfants et le personnel communal, à compter du 1^{er} septembre 2025.

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité

8/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune envisage de réaliser des travaux portant sur la réfection de la voirie communale, la création et l'aménagement de parcs de stationnement, ainsi que l'installation de signalisation verticale.
Ce projet pourrait être éligible au soutien financier du Conseil Départemental de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025.

Le montant total du projet s'élève à 17 782.27 € H.T.

Le financement de cette opération pourrait se réaliser comme suit :

- Subvention Conseil Départemental « Répartition du montant des amendes de police » : 12 447.59 €,
- Le reste soit 5 334.68 € HT étant prélevé sur les fonds libres de la Commune.

L'assemblée municipale est appelée à se prononcer sur cette demande de dotation

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité

9/ MISE A JOUR DU RIFSEEP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le régime indemnitaire RIFSEEP a été mis en place par la délibération n°2016-08 en date du 5 février 2016.

Cependant cette délibération doit être revue pour les motifs suivants :

- Mettre à jour les groupes de fonctions et les montants maxima,
- Ajouter les cadres d'emploi des secrétaires de mairie et des agents de maîtrise qui n'étaient pas prévus dans la délibération n°2016-08.

Comme il appartient à l'organe délibérant de définir le cadre général de l'instauration de ce régime indemnitaire, dans les conditions et les limites fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, il est proposé à l'assemblée délibérante de réviser le RIFSEEP en tenant compte de la nécessité de mettre à jour les groupes de fonctions et les montants maxima et de rajouter les cadres d'emploi des secrétaires de mairie et des agents de maîtrise qui n'étaient pas prévus dans la délibération n°2016-08.
L'article 4 : Détermination des groupes de fonctions, des montants, serait modifié comme suit :

Groupes	Emploi	Montants annuels maximum de l'IFSE (en €)	Montants annuels maximum du CIA (en €)
Attachés			
G1	Direction de collectivité, secrétariat de mairie	36 210 €	6 390 €
G2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services	32 130 €	5 670 €
G3	Responsable d'un service	25 500 €	4 500 €
G4	Adjoint au responsable de service	20 400 €	3 600 €
Secrétaires de mairie			
G1	Direction de collectivité, Secrétariat de mairie	36 210 €	6 390 €
G2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services	32 130 €	5 670 €
G3	Responsable d'un service	25 500 €	4 500 €
G4	Adjoint au responsable de service	20 400 €	3 600 €
Rédacteurs			
G1	Direction d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services, secrétariat de mairie	17 480 €	2 380 €
G2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonctions de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs services	16 015 €	2 185 €
G3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	14 650 €	1 995 €
Adjointes Administratifs			
G1	Poste d'encadrement de proximité, avec sujétions, qualifications, expertise	11 340 €	1 260 €
G2	Agent d'exécution	10 800 €	1 200 €
ATSEM			
G1	ATSEM avec responsabilités particulières	11 340 €	1 260 €
G2	Agent d'exécution	10 800 €	1 200 €
Adjointes techniques			
G1	Poste d'encadrement de proximité, avec sujétions, qualifications, expertise	11 340 €	1 260 €
G2	Agent d'exécution	10 800 €	1 200 €
Agents de maîtrise			

G1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois de la filière technique, sujétions, qualifications	11 340 €	1 260 €
G2	Agent d'exécution	10 800 €	1 200 €

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h20.



Monsieur Le Maire,
Joseph SAURA



Le Secrétaire de séance,
Gabriel BELTRAN